



Brevet National de Sauvetage et de Sécurité Aquatique

FORMATION 2010 (Nov 2009 à Avril 2010)

Vous souhaitez surveiller des plans d'eau publics ou privés, des bords de mer aménagés ou des piscines, Le **Brevet National de Sauvetage** et de **Sécurité Aquatique** est fait pour vous. Il est de plus le passage obligé pour ceux qui souhaitent ensuite enseigner la natation (BEESAN).

Pour cela il vous faut :

- Avoir 18 ans révolus à la date de l'examen
- Etre reconnu apte médicalement
- Maîtriser les gestes de secourisme en équipe
- Démontrer des aptitudes physiques à la natation
- Connaître la réglementation nautique.



Programme de formation :

- **Secourisme** : Formation PSE1. 35 heures (week-end du mois de janvier)
- **Théorie réglementation** : Organisation des Secours, la mer et les marées, les plans d'eau, Réglementation des zones aménagées, Aménagement du poste de secours,
- **Formation nautique** : en mer et en piscine
- Apnées, Remorquage, Natation (PMT et 200 m), Prises de dégagement
- Coût : 600 € (facilités de paiement)

Natation : Piscine de SANARY et en mer

Réglementation et Secourisme : Centre de formation des Maîtres-Chiens Sauveteurs Aquatiques- Stade Deferrari, BANDOL

Contacts : André WAUTERS : 06.27.26.70.46

Caroline Croso : Caroline.croso@orange.fr